



## Agenda politique du SAB pour la période 2016 – 2019

Avec ses activités et son agenda politique 2016 – 19, le Groupement suisse pour les régions de montagne SAB veut poser des jalons afin que les régions de montagne et les espaces ruraux puissent utiliser pleinement leurs potentiels et contribuer ainsi à l'identité et à l'attractivité de la Suisse.

Concrètement, le SAB a déterminé une série de thèmes politiques importants, du point de vue des régions de montagne et de l'espace rural :

### Domaines intersectoriels

---



- Maintien et création de nouvelles places de travail dans les régions de montagne et les espaces ruraux.
- Encouragement de l'entreprenariat et de l'innovation.
- Création de conditions cadres favorables pour la main d'œuvre étrangère dans toutes les branches qui en dépendent.
- Elargir les perspectives pour les jeunes des régions de montagne et de l'espace rural.
- Réduction des charges administratives.
- Refus des contraintes environnementales et des nouvelles restrictions pour les régions de montagne et l'espace rural.
- Renforcer l'autodétermination et la responsabilité des populations montagnardes et rurales.
- Véhiculer une image positive des régions de montagne et de l'espace rural.
- Renforcer le lobbying pour les régions de montagne et l'espace rural, en collaboration avec des partenaires appropriés.

### Politique régionale et politique en faveur des régions de montagne et de l'espace rural

---



- Mise en œuvre de la stratégie fédérale en faveur des régions de montagne et de l'espace rural (renforcer la collaboration intersectorielle au niveau fédéral, renforcer la collaboration intercommunale, renforcer les régions en tant qu'acteurs des régions de montagne et rurales, meilleure coordination verticale des politiques en faveur des régions de montagne et rurales).
- Créer une plateforme de coordination verticale pour les régions de montagne et l'espace rural (similaire à la CTA) avec l'option, à long terme, de regrouper les deux conférences au sein d'une seule structure.
- Poursuite et optimisation de la politique régionale. La politique régionale ne doit pas se focaliser uniquement sur les branches exportatrices, mais doit aussi donner des

- 
- perspectives aux régions périphériques (p.ex. en proposant des mesures spécifiques aux régions à faible potentiel économique).
- Simplification de l'application de la politique régionale et donner davantage de marge de manœuvre aux cantons et aux régions.
  - Les versements dans le fonds de développement régional doivent être augmentés après 2020, afin de compenser les moyens qui sont utilisés pour le programme d'impulsion 2016 – 19 et pour obtenir, à nouveau, une dotation d'environ 1,2 milliard de francs.
  - Mise à disposition d'un capital risque pour les entreprises des régions de montagne.
  - Association systématique du SAB dans le cadre des processus législatifs fédéraux et amélioration substantielle de l'évaluation de l'impact de la législation sur les régions de montagne et l'espace rural (mise en œuvre des recommandations relatives à l'évaluation de l'article 50 de la Cst.).
  - Les programmes d'agglomérations doivent être complétés afin de tenir compte de leurs liens avec les espaces ruraux qui les entourent (p.ex. dans le domaine des transports) et adaptation des critères d'évaluation des programmes d'agglomérations par rapport à la taille des agglomérations, afin que les petits centres puissent également profiter de ces programmes.
  - Nécessité de reconnaître les externalités positives fournies par les régions de montagne et par l'espace rural.

---

## Service universel



- Assurer un service universel performant sur l'ensemble du territoire et dans tous les domaines (télécommunications, poste, transports, énergie, formation, santé, etc.) par une adaptation constante des bases légales selon les évolutions techniques et selon les attentes de la population et des entreprises.
- Introduction d'une disposition constitutionnelle générale et rejet de l'initiative populaire « ProServicePublic » étant donné que cette dernière péjore le service universel.
- Sonder les potentiels d'optimisation, par le biais de la collaboration intersectorielle au niveau régional.
- Elaboration de stratégies territoriales et intersectorielles pour améliorer le service universel au niveau régional.
- Esquisser des modèles de financement pour les infrastructures communales (péréquations financières cantonales, éventuellement analyser l'opportunité d'un fonds de cohésion national).

## Politique financière

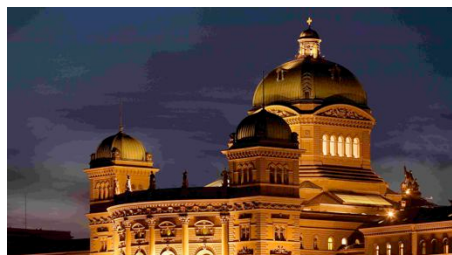
---



- Soutenir les efforts pour maintenir des finances fédérales saines, mais pas au détriment des régions de montagne et de l'espace rural.
- Nécessité de déterminer les effets des éventuels programmes d'épargne fédéraux sur les différents espaces concernés et éviter l'introduction de charges excessives pesant sur les régions de montagne et de l'espace rural.
- Les objectifs en matière de dépenses doivent être adaptés aux besoins territoriaux. En particulier, dans le domaine du trafic, ces objectifs doivent tenir compte des besoins de mobilité accrus et du renchérissement.
- Selon l'évolution internationale, les licences box (troisième réforme de l'imposition des entreprises) ne constitueront que des mesures transitoires. Il faut donc réfléchir à une solution à long terme, à partir de 2020, pour renforcer la place économique suisse, tout en lui permettant de résister à la pression étrangère. Il vaut aussi veiller à une répartition équitable des charges entre Confédération et cantons.
- Les revenus des entreprises doivent être imposés au lieu de production (p.ex. énergie hydraulique).
- Le taux préférentiel de la TVA doit être ancré de manière durable dans la Constitution fédérale.
- Les questions de la redistribution des revenus doivent être analysées et des mesures de corrections doivent être proposées.

## Péréquation financière (RPT)

---



- Poursuite du système de répartition des tâches et des flux financiers négociés, dans le cadre de la réforme de la péréquation financière. Prise d'influence dans le cadre de la poursuite de la RPT et du troisième rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT (2018).
- Eviter des transferts de charges au détriment des cantons et des régions de montagne. Des corrections doivent être proposées uniquement sur la base du rapport d'efficacité et si elles sont matériellement fondées.
- La troisième réforme de l'imposition des entreprises et la RPT sont deux dossiers distincts et doivent être traités de manière séparée. S'il faut modifier la RPT en raison de la troisième réforme de l'imposition sur les entreprises, il faut éviter des distorsions au détriment des cantons de montagne. L'accomplissement des tâches doit être assuré.
- Le troisième rapport d'efficacité doit démontrer comment la NPR et RPT sont coordonnées au niveau cantonal. Il faut éventuellement proposer des mesures pour assurer le financement des infrastructures de base.



- Le rythme des réformes agricoles doit être freiné. Les agriculteurs sont des investisseurs qui doivent prendre des décisions à long terme ; ils ont besoin d'un cadre légal stable. Introduire des réformes chaque huit ans (à la place du rythme quadriennal).
- Les impacts de la PA 2014/17 doivent être analysés et des corrections ponctuelles doivent être prises au plus tôt dans les cinq ans.
- Encouragement d'une agriculture contribuant à la souveraineté alimentaire de la Suisse.
- Les changements structurels doivent être envisagés en principe dans le cadre du changement des générations. Il faut songer à une flexibilisation de l'âge de retraite (donnant droit aux paiements directs) comme pour le reste de l'économie.
- Amélioration des revenus perçus par les familles d'agriculteurs de montagne, en particulier par le biais d'une meilleure rétribution du travail dans les fortes pentes.
- Réintroduction de paiements directs liés au bétail en zones de montagne.
- Renoncer à un accord de libre-échange agricole avec l'Union européenne.
- Mise en œuvre d'une stratégie de qualité et mise en œuvre du projet Swissness.
- Promouvoir les signes d'origine « montagne » et « alpage » et diffuser les expériences suisses au niveau international. Amélioration de la protection accordée aux produits de montagne et d'alpage et prononcer des peines lors d'usages abusifs.
- Simplifier et accélérer les procédures dans le domaine des améliorations foncières, p.ex. par une flexibilisation des seuils minimaux.
- Prise en compte des besoins de l'agritourisme, notamment par une amélioration des possibilités de transformation dans le domaine de l'aménagement du territoire.
- Renforcement de la collaboration entre les organisations de la promotion extérieure (Swiss global entreprise S-GE, Suisse tourisme et les organisations de marketing agricoles).
- Renforcement du développement rural, en particulier par le biais de projets régionaux intersectoriels (p.ex. projets PDR).



## Aménagement du territoire



- Orientation de l'aménagement du territoire par rapport aux défis actuels, notamment l'accroissement démographique et le mitage du territoire sur le plateau suisse. Compte tenu de défis très différents, les instruments de la politique de l'aménagement du territoire doivent permettre la mise en place de solutions régionales.
- Il faut rejeter la poursuite de la centralisation de l'aménagement du territoire ; la répartition des compétences actuelles doit être respectée.
- Révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) en mettant l'accent sur quelques points ciblés : encouragement de projets novateurs, assouplissement pour les constructions en dehors des zones à bâtir, inclusion des surfaces forestières dans les plans directeurs cantonaux. Refus de contraintes supplémentaires et de la centralisation des compétences au niveau fédéral.
- Mieux prendre en compte les attentes de l'économie, dans le cadre de l'aménagement du territoire.
- Mieux utiliser le potentiel des installations et bâtiments vides par des procédures simplifiées et des incitations fiscales. Mettre en valeur les friches industrielles, afin de promouvoir la densification vers l'intérieur.
- Mise en œuvre de la Lex Weber en tenant compte des exigences particulières des régions de montagne et mise en œuvre du programme d'impulsions 2016 – 19.
- Monitoring des effets de la Lex Weber et, le cas échéant, proposer des mesures d'accompagnement.
- Suppression de la Lex Koller au lieu de la renforcer

## Tourisme



- Repositionnement du tourisme alpin par la création d'offres intégrées au niveau horizontal et vertical (atténuation des effets de la Lex Weber).
- Favoriser les changements structurels et le développement de nouveaux modèles de production via une augmentation des moyens de la NPR et d'Innotour. Création d'entités entrepreneuriales plus grandes (entreprises et destinations). Encourager la diversification et prolongation des saisons touristiques. Augmentation de la productivité et de l'efficacité dans le tourisme. Renforcement de toute la chaîne de valeur ajoutée dans le tourisme.
- Poursuite des activités de Suisse Tourisme.
- Promouvoir les bons exemples afin de prolonger l'avant et l'après-saison et de mieux utiliser le parc immobilier des résidences secondaires.
- Revaloriser le tourisme au niveau fédéral, par le biais d'une loi nationale sur le tourisme.
- Renforcer la formation et de la formation continue pour les employeurs et les employés du secteur touristique.
- Elargir la marge de manœuvre pour l'agritourisme, en tant que complément à l'hébergement classique, surtout en simplifiant les contraintes liées à la LAT.

- 
- Renforcer les remontés mécaniques en tant que épine dorsale de la chaîne à valeur ajoutée du tourisme alpin, en proposant notamment des modèles de financement intégrés et intersectoriels et en introduisant une exemption de la taxe sur les huiles minérales pour les dameuses de pistes.
  - Création d'une base légale pour permettre de soutenir le financièrement des remontées mécaniques, en dehors de la politique régionale.

## Industrie et artisanat

---



- Diffusion d'une image moderne des régions de montagne en tant qu'espaces économiques.
- Encourager l'innovation et la création d'emplois en zones de montagne et rurales.
- Soutien à la transformation et à la modernisation de l'industrie de montagne, par le biais de la NPR et de la CTI.
- Mise en place d'un environnement favorable pour la conservation et la création d'entreprises, par exemple en soutenant des infrastructures performantes, la création de crèches, les possibilités de formation, etc.
- Suppression des barrières administratives et promotion de la cyberadministration. Analyse de toutes les bases légales ayant un impact territorial et évaluation de mesures de corrections.
- Flexibilisation des heures d'ouverture des commerces.
- Promotion de nouvelles formes du travail (à domicile, télétravail, etc.) et accorder des allègements fiscaux pour les entreprises et les salariés concernés.

## Bois et forêts

---



- Révision de la loi sur les forêts en vue d'une meilleure desserte des forêts (utilisation et entretien notamment des forêts de protection).
- Renforcement de la chaîne de valeur ajoutée « bois », en favorisant les collaborations sectorielles, par la mise en œuvre de la politique régionale et par des mesures liées à la loi sur les forêts.
- Utilisation renforcée du bois comme ressource énergétique, afin de contribuer à la production d'énergies endogènes renouvelables.
- Prise en compte de la forêt comme puits de carbone et rétribution des propriétaires pour les prestations écologiques fournies.



- Renforcement de la production d'énergies renouvelables endogènes dans le cadre l'arrêt de l'exploitation des centrales nucléaires suisses.
- Poursuite des efforts servant à améliorer l'efficacité énergétique, notamment par le biais du programme SuisseEnergie.
- Optimiser le système énergétique suisse p.ex. par des mesures de smart metering, ceci en particulier dans les régions de montagne (en lien avec les connexions à haut débit).
- Priorité à l'approvisionnement en énergie lors de conflits d'intérêts.
- Réforme des prescriptions trop restrictives pour les cours d'eau.
- Développement des énergies renouvelables, dont l'énergie hydraulique.
- Investissements dans des systèmes de pompage - turbinage pour valoriser les ressources hydrauliques servant à couvrir la demande de pointe.
- Soutien – au moins temporaire - des grandes installations hydrauliques sans remettre en question les redevances hydrauliques.
- Encouragement des installations solaires sur les infrastructures et bâtiments existants.
- Développement des installations éoliennes dans les endroits appropriés, déjà transformés par l'homme.
- Transformer le parc immobilier : de la consommation vers la production d'énergie.
- Coopération régionale accrue pour la production d'énergies renouvelables.
- Allègements, au niveau de l'aménagement du territoire, pour la mise en valeur de la biomasse au sein des exploitations agricoles.
- Transformer le système de la RPC vers un système qui est indépendant des technologies et qui soutient en particulier les installation fournissant la plus grande partie de la production énergétique endogène. Rejet d'une réforme fiscale écologique qui ne soulagerait pas le facteur de production « travail ».
- Enterrer les lignes électriques à haute tension dans les espaces habités, ainsi que dans les zones touristiques.
- Nouvelle réglementation de l'imposition des centrales hydrauliques ou bien augmentation ultérieure des redevances hydrauliques à partir de 2019.

## Trafic

---



- Assurer le financement à long terme du trafic routier et ferroviaire et éviter les subventionnements croisés. Au niveau de la route, les taxes routières doivent avant tout servir à financer ce mode de transport.
- Création d'un fonds pour le financement du trafic routier (FORTA) qui englobe l'arrêté fédéral sur le réseau des routes principales (surclassement de 400 km de routes cantonales en routes nationales) et assure le financement de grands projets sur le réseau des routes cantonales, ainsi que les contributions ordinaires de la Confédération pour les routes cantonales. Sinon, poursuivre le fonds d'infrastructures actuel jusqu'en 2027.
- Refus d'un renchérissement du trafic routier au détriment des régions de montagne et rurales. Par contre, envisager d'ouvrir le dialogue au sujet du financement des goulets d'étranglement, si les revenus sont investis au profit des utilisateurs.
- Assurer la desserte de toutes les régions par le biais d'offres de transport adaptées et améliorations pour les régions de montagne.
- Début des travaux pour le deuxième tube routier au Gothard.
- Renforcer le service universel dans les transports publics et introduction de la cadence semi-horaire au niveau du réseau des chemins de fer privés.
- Planification coordonnée à long terme, au niveau international, des flux de frontaliers (p.ex. arc jurassien, Vallée du Rhin, Sud du Tessin, Brigue – Domodossola) mais sans financement de la Suisse pour les tronçons à l'étranger.
- Assurer une chaîne de transport intégrale.
- Elaborer des solutions pour gérer le trafic lié aux loisirs.
- Assurer le transport de marchandises par le rail sur l'ensemble du territoire et poursuite de la politique de transfert de la route au rail pour les marchandises transitant par les Alpes.
- Création de RailCom, en tant qu'organe indépendant pour la gestion des sillons ferroviaires (davantage de transparence et surveillance pour le maintien du service universel).
- Renoncer à l'idée de séparer la gestion du trafic ferroviaire et la gestion des infrastructures ferroviaires.

## Poste et télécommunications

---



- Elaboration, par la Confédération, d'une stratégie en matière de communication à large bande, en mettant l'accent sur l'équipement des régions périphériques. Ces équipements pourraient être financés par des prêts remboursables, grâce à la vente aux enchères des licences de communication mobile.
- Adaptation de la notion de service universel dans le domaine des télécommunications, en introduisant un standard de 4 à 8 Mbit/s dans l'obligation de service



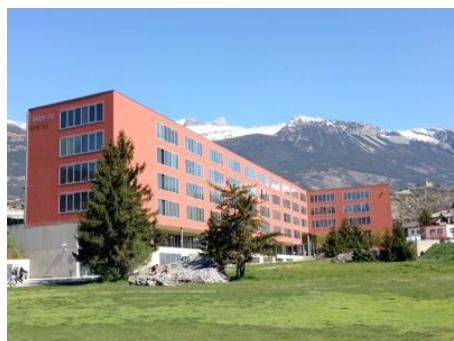
---

universel.

- Pas de régulation ex-ante dans le secteur des télécommunications. Conservation de la majorité des actions « Swisscom » par la Confédération, afin de pouvoir influencer ce prestataire national de services.
- Renoncer à une plus grande ouverture du marché postal. Maintien du service universel postal et d'un réseau orienté vers les besoins des usagers.
- Création de davantage de transparence dans le réseau des bureaux de poste, grâce à une représentation cartographique similaire à l'atlas dédié à la très large bande. Développer des solutions pour les régions mal desservies en intégrant la Poste.
- La Confédération doit conserver sa part majoritaire auprès de la poste, notamment en cas de transformation du géant jaune en société anonyme.
- Combattre l'initiative populaire « ProServicePublic ».

## Formation - recherche

---



- Etablir une plate forme de dialogue « organisation du territoire » en tant que « think tank » pour le dialogue entre les milieux de la recherche et ceux de la pratique.
- Maintien de l'accès aux programmes européens de recherche et de coopération.
- Renforcement de la CTI en faveur des régions de montagne.
- Participation des régions de montagne et rurales aux projets de recherche appliquée des universités et hautes écoles spécialisés.
- Renforcement de la recherche au sein des offices fédéraux et orientation de ces activités vers des thématiques territoriales.
- Nouvelles formes d'enseignement pour les classes à faible effectif.

## Santé

---



- Garantie d'un service médical de base pour l'ensemble du territoire, notamment par le biais d'une adaptation des points TarMed, par la suppression du numerus clausus dans les facultés de médecine, par l'encouragement des modèles de coopération et par le développement de stratégies cantonales.
- Encouragement de solutions innovantes pour les soins aux personnes âgées.

## Politique sociale

---



- Soutenir les régions de montagne et rurales dans la maîtrise de défis posés par le changement démographique, p.ex. en utilisant les opportunités relatives à une clientèle plus âgée.
- Prise en compte des attentes des jeunes des régions de montagne dans le travail du SAB.
- Promotion du label pour les communes qui s'engagent particulièrement en faveur des jeunes, ainsi que du nouveau forum du SAB créé en faveur des jeunes.

## Coutumes et traditions

---



- Maintien d'un soutien financier suffisant pour entretenir le patrimoine bâti en régions de montagne et rurales.
- Encouragement de traditions vécues et authentiques en régions de montagne et rurales.
- Assurer une base de financement en faveur du Musée Alpin Suisse.

## Changements climatiques et émissions de CO2

---



- Réduction de 20% des émissions de CO2 par rapport à 1990, en introduisant des mesures nationales et internationales. Intégrer l'apport des forêts, la participation de la Suisse au système du marché des certificats, taxe CO2 sur les carburants et mesures volontaires prises par les milieux économiques. Refus d'une taxe sur les carburants, puisqu'ils sont déjà fiscalisés.
- Encouragement ciblé de mesures d'adaptation au changement climatique et faire connaître les bonnes pratiques.
- Adaptation des dispositions relatives à la protection contre les dangers naturels (cartes de dangers, calculs pour les risques d'inondation, etc.).

## Grands prédateurs

---



- Trouver des solutions pour les grands prédateurs (ours, loups), en abaissant leur degré de protection lié à la Convention de Berne, ou, éventuellement dénonciation de cette dernière et révision de la loi sur la chasse.
- Introduction de dédommagements adéquats pour les dégâts provoqués à l'encontre des animaux de rente et incitations pour introduire des mesures préventives.

## Biodiversité, paysage et environnement

---



- Prise en compte conséquente d'une définition dynamique des paysages. Les paysages doivent pouvoir évoluer.
- Lors de la pondération des intérêts, ceux de la protection des paysages doivent être pris en compte, tout comme ceux liés à d'autres domaines, comme le développement économique des régions concernées. L'idée fixe des sites IFPN comme espaces protégés est à abolir.
- Il faut renoncer à créer davantage d'aires protégées (biodiversité et des réserves forestières) et ne pas renforcer les restrictions dans les zones existantes. Les prescriptions de l'IFPN doivent répondre à la définition dynamique des paysages. Les moyens financiers libérés (renonciation de réserves forestières supplémentaires - env. 28 millions de francs) peuvent être investis pour la desserte des forêts.
- Mise en œuvre du mandat parlementaire destiné à doubler les moyens financiers pour les parcs.
- Les charges administratives des parcs doivent être réduites et l'attribution des labels simplifiée. Au niveau des parcs régionaux, le développement économique doit constituer l'élément premier.
- Des entraves à la distribution des compétences entre Confédération et cantons doivent être refusées. La collaboration doit suivre les règles fixées par la RPT. La Confédération doit se limiter à son rôle stratégique et renoncer à vouloir se prononcer sur chaque projet. Le potentiel de synergies qui en découle doit être démontré dans le troisième rapport d'efficacité de la RPT.

## Relations internationales

---



- Poursuite des négociations bilatérales avec l'UE.
- La Suisse prend de la distance avec certains accords unilatéraux qui ont des conséquences négatives pour notre pays (par ex. principe du cassis de Dijon).
- Renforcement de l'engagement de la Suisse dans des partenariats liés à la montagne, par le biais de la DDC et de l'ARE.
- Participation de la Suisse pour la création d'une macro région alpine.

Berne, le 2 octobre 2015 - TE